

BETON SYSTEM

NETTOYANT DECAPANT DES LAITANCES DE CIMENT

PROPRIETES

BETON-SYSTEM élimine les dépôts de ciment, sur les carrelages, briques, tuiles et matériel de maçonnerie (toupies, échafaudages, etc...)

BETON-SYSTEM attaque rapidement tous résidus de ciment, de tartre ou de rouille.

L'originalité de **BETON-SYSTEM**, est de limiter l'attaque du décapage au ciment ou à la rouille.

BETON-SYSTEM est un acide minéral à fort pouvoir désincrustant.

BETON-SYSTEM contient un inhibiteur de corrosion permettant une utilisation du produit sur un grand nombre de support.

CARACTERISTIQUES

- Aspect -----liquide limpide
- Couleur -----jaunâtre
- Densité à 20°C ----- 1.14 +/- 0.02
- pH -----<1

UTILISATIONS

BETON-SYSTEM est utilisé pour le décapage de laitance de ciment, le décapage de matériels de maçonnerie.

UTILISATEURS

BETON-SYSTEM est à utiliser par les professionnels : travaux publics, maçonnerie, services municipaux, ...

MODE D'EMPLOI

Dans le cas de décapage du matériel de maçonnerie :

Diluer **BETON-SYSTEM** à raison de 10 à 20 % dans l'eau froide. Verser toujours le produit dans l'eau et jamais le contraire.

Dans le cas de décapage de dépôts de ciment, plâtre, sur les carrelages, briques, tuiles, ... :

Diluer **BETON-SYSTEM** à raison de 5 à 20 % dans l'eau froide. Verser toujours le produit dans l'eau et jamais le contraire.

Dès que le décapage est terminé :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Rejeter les eaux de lavage à l'égout à condition que le pH soit compris entre 5.5 et 8.5 (vérifier à l'aide d'un papier pH).

Inhibiteur de corrosion :

Malgré la présence d'un inhibiteur de corrosion, les vapeurs peuvent corroder les surfaces métalliques dans le cas d'application en pièces fermées. Toujours aérer pendant l'utilisation. Ne jamais laisser ouvert en présence d'un fort taux d'humidité.

Un essai préalable avant utilisation est recommandé.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

